

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux-mille vingt et un, le vendredi trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Denis BERTIN-GUYON, Jean-Baptiste GALLIOT, Christine POIX, Christel GERBER, Anthony BONNEFOY, Jean-Charles CATTIN, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Denis POIX-DAUDE Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ.

Procurations : Mme Aurélie WALTZER donne procuration à M. Daniel POIX, M. Eric BARBE donne procuration à M. Denis BERTIN-GUYON, M. Jean-Charles CATTIN donne procuration à M. Anthony BONNEFOY, Mme Roxane RAWYLER donne procuration à M. Jean-Baptiste GALLIOT, Mme Céline BLONDEAU donne procuration à Mme Christel GERBER.

Excusés : Antoine GRAF.

Secrétaire de séance : Anthony BONNEFOY

Aucune Observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 octobre 2021.

Monsieur le Maire annule 2 points de l'ordre du jour à savoir :

- Point 5 – Tarifs des secours sur pistes – espace nordique CCLMDH-
- Point 12 – Tarifs des locations de salles communales -

1/ ETAT D'ASSIETTE DU BOIS

Monsieur Jean-Baptiste GALLIOT adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'assiette de bois, de dévolution et de destination des coupes de bois au titre de l'année 2022. Après avoir pris connaissance de ce programme de travaux, le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.
Voté à l'unanimité –

2/ TARIF DES SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE DE METABIEF

Dans le cadre de l'organisation des secours sur le domaine skiable de la station de Métabief Mont d'Or, Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au maire, soumet à l'assemblée délibérante les tarifs de secours applicables à compter de la saison hivernale 2021/2022 et lui demande de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs.

EVACUATION SUR PISTES

- 51 € pour le « front de neige » et accompagnement (télésiège ou motoneige)
- 193 € pour les « zones rapprochées »
- 345 € pour les « zones éloignées »

EVACUATION HORS PISTES

675 € pour les « zones hors-pistes balisées » et « pistes fermées »

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravane de secours, recherches de nuit, etc... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

→ des personnes pisteurs-secouristes engagés :	50.40 € / heure
→ des machines utilisées :	
→ chenillette :	196.44 € / heure
→ scooter :	78.00 €/ heure
→ véhicule 4 X 4 :	78.00 € / heure

255 € pour évacuation en Ambulance CH Pontarlier

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité-

3/ TARIF DES EVACUATIONS DES BLESSES SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN – JOUGNE-

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au maire, présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des moyens opérationnels pour l'évacuation des blessés sur les pistes de ski alpin sur le territoire de la commune de Jougne pour la saison hivernale 2021/2022.

Il est notamment question de valider les tarifs suivants :

- Garantie de recettes d'un montant de **695 €** par véhicule présent ;
- L'évacuation de chaque blessé pour un montant de **270 €** ;
- Une indemnité d'annulation de permanence d'un montant de **155 €** par journée ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité-

4/ TARIF DES SECOURS SUR PISTES DE SKI ALPIN – ENTRE LES FOURGS -

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au maire, présente au conseil municipal les tarifs de frais de secours à appliquer sur le domaine skiable d'Entre les Fourgs et Col de Jougne pour la saison hivernale 2021/2022.

● Interventions au bas des pistes :	80 €
● Interventions sur les pistes balisées :	180 €
● Interventions en zones hors-pistes :	280 €

Les frais pour secours hors-pistes peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

→ des personnes pisteurs secouristes engagés :	48 € / heure
→ des machines utilisées :	
→ chenillette/dameur	180 € / heure
→ scooter :	40 € /heure
→ véhicule 4 X 4 :	40 €/ heure

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité-

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Daniel POIX, ayant la procuration de Mme Aurélie WALTZER s'exprime et propose les subventions suivantes aux associations :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT</u>
AFM Téléthon	50,00
Association pour un petit plus	500,00
Association vivre ensemble	100,00
Amicale des anciens soldats	150,00
Amicale des sapeurs-pompiers	En attente
Banque Alimentaire	50,00

Club du 3ème âge	350,00
Croix Rouge française	120,00
Comité D'animation	PAS DE DEMANDE/COVID
Fédération Française des anciens combattants	140,00
Galipettes et sucre d'Orge	50,00
Gym Mont d'Or	120,00
Union Musicale de Jougne 2020	1 200,00
Union Musicale de Jougne 2021	1 200,00
SOS futurs mamans	50,00
Association au Petit Panier	50,00
Jougne Pétanque	50,00
Restaurant du cœur	50,00
Spéléo Club	100,00
Association vivre au pied du Mt D'or	500,00
SOS Amitiés	50
Secours Catholique	50,00
TOTAL	5 530,00

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve les subventions énumérées ci-dessus pour un total de 5 530€.

Voté à l'unanimité -

6/ OUVERTURE DE CREDITS POUR DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT 2022

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté [...] au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au Maire, explique à l'assemblée la nécessité de mise en œuvre d'un tel procédé pour assurer le financement de dépenses nouvelles avant le vote du budget en 2022.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité –

7/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au Maire, présente la délibération N°4 du budget communal à savoir :

Transfert de crédits des chapitres financiers et « secours sur pistes » d'un montant de 50 000€ vers des crédits des chapitres de frais du personnels et de frais généraux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce transfert de crédits.

Voté à l'unanimité -

8/ OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

M. le Maire rappelle au conseil municipal que « *les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* » (A72 de la Constitution. Il rappelle également que les lois territoriales successives depuis 2014 ont abouti à limiter la libre administration des communes, que le transfert obligatoire des compétences communales aux EPCI porte gravement atteinte à la libre administration des communes et les prive peu à peu de leurs compétences et de leurs ressources.

Le Conseil Municipal de la Commune de Jougne donne son accord pour demander à Mesdames les Députées et Sénatrices, à Messieurs les Députés et Sénateurs : de rouvrir le dossier des transferts obligatoires des compétences communales aux EPCI, de légiférer à nouveau sur le caractère facultatif des transferts de compétence ; d'annuler le caractère obligatoire de tous les transferts, notamment celui de la gestion de l'eau et de l'assainissement prévu pour le 1^{er} janvier 2026 ;

A minima, de voter en faveur de la proposition de la loi n° 75 déposée devant le Sénat le 20 octobre 2020 visant à supprimer le transfert en 2026 de la compétence eau et assainissement dans les communautés de communes qui n'exercent pas ces compétences et à redonner ainsi le pouvoir de décision aux élus loc.

Voté à l'unanimité -

09/ RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire, expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Or cette dernière, déclarée aux services de la Préfecture doit être réactualisée à la suite de diverses rétrocessions opérées entre 2015 et 2020 afin de procéder à sa mise à jour.

Le linéaire de voirie actualisé représente un total de 23 400 mètres.

Le Conseil Municipal, valide le nouveau linéaire.

Voté à l'unanimité –

10/ ACHAT FORET PALZARD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'acquérir des parcelles forestières appartenant à M. FAIVRE-RAMPANT de Fournets-Luisans. Les parcelles cédées à la Commune de Jougne, sises au lieu-dit PALZARD, sont les suivantes :

- section B n° 8, contenance de 2 ha 39 a 93 ca (BR)
- section B n° 9, contenance de 33 a 59 ca (L)
- section B n° 13, contenance de 19 ha 09 a 82 ca (BR + B)
- section B n° 14, contenance de 4 ha 01 a 48 ca (BR)
- section B n° 400, contenance de 65 a 55 ca (BR)

Monsieur le Maire indique que les services de la SAFER et de l'ONF ont été sollicités pour procéder à une estimation à laquelle il y aura lieu d'ajouter tous les frais annexes à cette cession, pour un total de 200 000€.

Me ROUX-FOIN notaire à Pontarlier sera chargée de rédiger l'acte de vente qui sera réglée par emprunt ;

Le Conseil Municipal, valide l'achat de la Forêt Palzard.

Voté à l'unanimité -

11/ TAXE D'AMENAGEMENT

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, pour la parcelle cadastrée Section AC n° 431, de modifier le taux de la taxe d'aménagement en le portant à 5 %.

Le conseil municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité-

12/ TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que ce point sera reporté à une réunion ultérieure.

INFORMATIONS DIVERSES :

-INSEE : M. le Maire fait le point sur la réclamation transmise en mars 2021 aux services de la Préfecture concernant le recensement de la commune mené en 2020. En effet, les résultats faussés et irréalistes auront un impact direct sur l'attribution des dotations de l'Etat. Après une relance par courrier en octobre dernier, un rendez-vous a été organisé le 19/11/2021 avec la cheffe du service statistique et le responsable de la division recensement de l'INSEE de Besançon. En raison de la crise

sanitaire, le prochain recensement de la population de Jougne sera repoussé d'une année, soit en 2026.

Il en ressort que le recensement ne peut pas être corrigé directement.

L'INSEE va essayer de tenir compte de notre doléance pour que la commune ne soit pas lésée de façon trop importante au niveau des dotations.

-ROND POINT : M. le Maire informe que la M.A.R.R.N (DIR EST) a donné un avis favorable sur le projet de rond-point sur la RN 57 au niveau du magasin ATAC. Le travail et les réflexions sur le projet se poursuivent.

-REHABILITAION ANCIEN PRESBYTERE ET MAIRIE : M. le Maire informe qu'un marché a été lancé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère et de la Mairie, la commission d'appels d'offres doit se réunir en « commission d'ouverture des plis » prochainement.

-BEL COSTER : Géraldine TISSOT-TRULLARD fait un point sur la contestation du projet d'installation d'un parc éolien sur le Mont d'Or : avec M. le Maire, ils prendront part ce mardi à une réunion avec la secrétaire d'Etat du Canton de Vaud.

QUESTIONS :

-M. Daniel GRAF questionne sur un éventuel retour de l'étude de coloration des eaux menées dans le cadre du projet BEL COSTER : il n'y en a eu aucun à ce jour.

-Mme Danièle BIESSE interroge sur ce qui a été fait pour les administrés fêtant leur 85^{ème} anniversaire en 2021 : M. le Maire répond qu'en raison de la situation sanitaire, malheureusement, il a été décidé de ne pas organiser de festivité collective afin de préserver la santé de chacun. Néanmoins, Mmes Marie-Christine POIX et Géraldine TISSOT-TRULLARD sont personnellement allées rencontrer les personnes concernées pour leur offrir de la part de la Commune, un bon cadeau de 350€.

-M. Denis POIX-DAUDE demande si des travaux sont prévus au niveau de l'ancienne école d'Entre-les-Fourgs car il y a eu du « mouvement » du côté du bâtiment : M. le Maire confirme que le bâtiment a été nettoyé et vidé, qu'un contact a été pris avec la société SOLIHA pour une éventuelle réhabilitation des locaux. Le dossier en question doit être rendu début 2022 et la réflexion sera donc menée sur les moins à venir tout comme les étapes du projet qui seront validées lors de réunions ultérieures.

-Mme Isabelle ANDREZ interroge M. le Maire sur l'acquisition de la commune des deux bâtiments appartenant à la SCI LES BALCONS DU MONT D'OR aux Echampés (ancienne douane). Cette acquisition devait se faire via un portage réalisé par l'EPF. Monsieur le Maire signale qu'une erreur émanant de l'EPF est survenue, qu'il est resté en contact avec le directeur de l'EPF pour trouver une solution au mieux. En tout état de cause, la DIA est maintenue.

La séance est levée à 19 H13.

Le secrétaire de séance,
Antony BONNEFOY



Le Maire
Michel MOREL

